



CA ATTELAGE

Formule d'inscription et d'information

PJ/DT
PRESIDENT DE JURY/DELEGUE TECHNIQUE

FF Formation des officiels FSSE

CA f / 01.07.01

INFORMATION ET INSCRIPTION: PRESIDENT DE JURY (PJ) ET DELEGUE TECHNIQUE (DT) D'ATTELAGE

Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour l'examen de président de jury (PJ).

Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

Définition de président de jury PJ et délégué technique DT

Le PJ/DT est habilité à juger toutes les épreuves dans toutes les fonctions. Il a également le droit d'être engagé en qualité de président de jury ou de délégué technique responsable d'une manifestation.

Conditions de promotion PJ/DT

Etre engagé régulièrement en tant que juge d'attelage dans l'espace de trois ans (36 mois).

Avoir fréquenté 2 cours pour constructeurs parcours dans l'espace de trois (3) ans.

Etre membre d'une société hippique ou d'attelage.

Etre en possession d'une licence FSSE.

(contrôle du plan du jury et des listes de présence aux cours).

Avoir réussi l'examen PJ/DT.

Profil d'officiel (base)

Licence imposée

Par principe, une licence est requise pour devenir fonctionnaire de sport

Des demandes exceptionnelles doivent être présentées à la formation des officiels FSSE par les sociétés membres concernées.

Aucune licence n'est imposée pour les fonctionnaires de sport ayant débutés leur formation avant le 1^{er} juillet 2001.

Examen

Un examen peut être exigé pour l'admission au degré de fonction définitif. De l'expérience pratique, la fréquentation des cours correspondants ainsi que la promotion pour le directoire de la discipline attelage sont donc requis.

Les personnes qui remplissent ces conditions présentent une demande sur le formulaire officiel à la formation des fonctionnaires FSSE. Les candidats pourront au besoin être convoqués à l'examen.

Président de jury

Le nom des PJ sera publié dans le bulletin de la FSSE.

Pratique de l'activité de fonctionnaire de sport

La pratique de l'activité de fonctionnaire de sport se compose d'un nombre minimal d'engagements par an. Un fonctionnaire de sport, qui n'a plus pratiqué d'activités durant 4 ans, est automatiquement tracé de la liste des officiels.

Congé :

Un PJ/DT peut présenter une demande de congé auprès du secrétariat FSSE, formation des officiels, c'est-à-dire être dispensé des activités exigées. Passé un délai de quatre ans de congé, un examen pour PJ/DT peut être exigé.

Exigences du président de jury de PJ et délégué technique DT d'attelage

Afin d'obtenir le statut de président de jury, resp. de délégué technique, ce dernier doit assister à au moins 2 cours de formation continue dans l'espace de 3 ans (cours JP/DT).

Comme président de jury/délégué technique il doit participer au cours de JP/DT ainsi qu'au cours de juge ou au cours de constructeurs de parcours. Si ces exigences ne sont pas remplies, le JP/DT sera mis au provisoire, veut dire est suspendu de sa fonction jusqu'à la participation du prochain cours. Pour les cours veuillez svp consulter le Bulletin FSSE.

Restriction d'âge

L'activité de fonctionnaire de sport prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 70 ans.

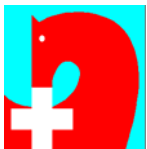
Les présidents de jury, resp. délégués techniques peuvent demander à être recalé au niveau de juge d'attelage, resp. du constructeur de parcours.

Les juges FEI conservent leur statut de PJ.

Les conditions FEI sont valables pour les juges FEI.

Droit de recours

Selon la juridiction de la FSSE.



CA ATTELAGE
Formule d'inscription et d'information

PJ/DT
PRESIDENT DE JURY/DELEGUE TECHNIQUE

FF Formation des officiels FSSE

Nom: _____

Rue: _____

NPA/Lieu: _____

Tél. Natel : _____

Fax _____

E-mail _____

Fédération Suisse
des Sports Equestres
Papiermühlestrasse 40 H
Case postale 726
3000 Berne 22

Lieu: _____

Date: _____

Inscription à l'examen: Président de jury / Délégué technique PJ/DT

J'ai officié aux manifestations suivantes:

	Date	Lieu	P	R	
1 ^{ère} année			A	R	
			A	R	
2 ^{ème} année			A	R	
			A	R	
			A	R	
3 ^{ème} année			A	R	
			A	R	
			A	R	
			A	R	

Je suis en possession d'une licence de la FSSE.

N° licence:

Date de naissance:

J'ai suivi les cours suivants (au moins un par année)

Cours de juge Lieu: Date:

Cours de constructeur de parcours Lieu: Date:

Autres cours Lieu: Date:

Signature du requérant :

Je recommande la promotion du requérant au titre de président de jury/délégué technique. Je soutiendrai encore son engagement en qualité de PJ/DT.

Nom du président de jury:

Signature:

Nom du président de jury:

Signature:

Appartenance à une société

Je suis membre de la société hippique:

Signature du président: